

## **Délibération n° 080**

**Objet** : Avis du Syndicat mixte/SCOTERS portant sur le PLU de la commune de Wilwisheim

*Le Comité syndical  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré,*

*Vu la saisine de la commune de Wilwisheim du 27 mars 2006, et conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme,*

*Vu l'avis du Groupe de suivi SCOTERS/PLU réuni le 1<sup>er</sup> juin 2006,*

*Émet un avis favorable sur le PLU de la commune de Wilwisheim.*

*Adopté par le Comité syndical  
en date du 1<sup>er</sup> juin 2006*